



RECRUTEMENT D'UN.E PIANISTE ACCOMPAGNATEUR **Contrat à durée indéterminée** **Temps complet (480 heures annuelles)**

L'ESM BFC organise un recrutement d'un.e pianiste accompagnateur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le ou la pianiste accompagnateur exercera avec l'ensemble des départements de l'ESM BFC et sera rattaché au département « Accompagnement ».

Le ou la pianiste accompagnateur travaille en collaboration avec un ou plusieurs professeurs et intervenants. Il.elle exerce ses missions dans le respect du projet pédagogique de l'établissement et des maquettes DNSPM /DE.

Le ou la pianiste accompagnateur interviendra lors des cours délivrés par les professeurs dans certaines disciplines, ainsi que lors d'interventions des artistes et intervenants invités.

Le ou la pianiste accompagnateur participera également à :

- l'accompagnement des concours d'entrée et évaluations intermédiaires ou finales, auditions, examens techniques, répétitions et productions
- au travail du répertoire avec les étudiants.

Outre ces missions obligatoires et la préparation qu'elle requiert, le ou la pianiste accompagnateur assure des missions liées à l'organisation pédagogique et au fonctionnement de l'établissement. A ce titre, le ou la pianiste accompagnateur peut participer à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative

Liaison hiérarchique : direction de l'établissement

Liaison fonctionnelle : scolarité, administration et régie

Profil :

- Capacité à justifier d'une activité d'au moins trois années reconnue dans la discipline
- Grandes aptitudes pédagogiques
- Sens des relations humaines et du travail en équipe, sens de l'organisation et réactivité ;
- Maîtrise de l'usage des outils informatiques et numériques ;
- Adhésion aux valeurs de l'ESM BFC et respect de son règlement des études
- Titulaire de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur en lien avec le poste et délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées

Les objectifs pédagogiques sont définis dans les maquettes du DNSPM et s'appuient sur :

- le référentiel de connaissances et de compétences du DNSPM (cf. annexes de l'arrêté du 27 novembre 2022 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2023 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien publiées dans le bulletin officiel du ministère de la culture n°332) et la fiche RNCP 37687 consultable sur <https://www.francecompetences.fr>,

L'ensemble de ces activités se déroule en collaboration avec le coordinateur du département « Accompagnement ».

La commission de recrutement procédera dans un premier temps à une sélection sur dossier constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé.

Le poste à pourvoir est à temps complet en CDI. Les candidats doivent s'assurer préalablement à leur candidature, qu'en cas de cumul d'activité, ils seront en règle avec les règles de cumul d'emploi et d'activité en vigueur.

Les candidats retenus seront conviés dans un second temps à un entretien avec le jury. Le jury se réunira le 26 juin ou le 1^{er} juillet 2026 et sera composé de la direction de l'établissement, de la représentante des enseignants spécialisés et d'un professionnel spécialiste extérieur à l'ESM BFC.

Les conditions de rémunération sont les suivantes : rémunération conforme à la grille des rémunérations des enseignants votée lors du Conseil d'administration de l'ESM BFC le 20 novembre 2025.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature :

Le 22 juin 2026 inclus à : c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr

Contact pour tout renseignement : Charline Vigneron, directrice, c.vigneron@esmbourgognefranchecomte.fr ou Anne-Léonore Dardenne, directrice adjointe, al.dardenne@esmbourgognefranchecomte.fr